

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF811

présenté par
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	46 948 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	0	46 948 000
SOLDE	-46 948 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'après le rapport IGF/ IGÉSR de mai 2025, le secteur associatif est dépendant à 45 % de financements publics. En 2023, ces financements ont représenté 53,4 milliards d'euros d'argent du contribuable. Nonobstant la pertinence de certaines activités, une partie non négligeable de ces sommes n'est pas dépensée dans la mesure où le secteur associatif se livre à des comportements de thésaurisation massive depuis le Covid. Ainsi, à fin 2024, ce sont 101 milliards d'euros de trésorerie qui dorment dans les caisses des associations, soit autant que le rendement de l'impôt sur le revenu la même année.

Dans un contexte budgétaire contraint, il apparaît anormal que le contribuable finance à de tels montants des associations de loisir, quand il ne s'agit pas carrément de structures idéologiques et militantes. S'il n'est pas question de remettre en cause les divers crédits d'impôts permettant la défiscalisation des dons consentis par le citoyen, le subventionnement direct par la puissance publique, dont 9,52 milliards d'euros pour le seul budget général en exécution 2024, interroge.

Ainsi, dans le cadre de son plan de 3,2 milliards d'euros d'économie sur le secteur associatif, le Rassemblement national met à contribution le programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire à hauteur de 46 948 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, qui a par exemple subventionné la Conférence permanente des missions égalité diversité pour l'organisation de séminaires sibyllins sur l'inclusion, ou encore l'association OuTrans pour des formations sur les transidentités.